

# Discrimination : les femmes qui ont difficilement accès aux emplois « masculins ».

Selon une étude réalisée auprès de 451 employeurs d'Ile-de-France avec le concours de l'Observatoire des discriminations de la Sorbonne, une femme qui postule à un poste considéré comme « masculin » a 22 % de chances en moins qu'un homme de proposer un entretien d'embauche.

## Qu'est-ce qu'une discrimination ?

Source : © 2020 Dictionnaires Le Robert

Une discrimination est un comportement inégalitaire et différent envers certaines personnes (notamment en raison de leur origine, leur sexe, leur âge, leurs croyances religieuses...).

## La discrimination à l'embauche en fonction du sexe : ce n'est pas normal.

Source : [https://www.lemonde.fr/emploi/article/2018/11/05/une-etude-souligne-la-discrimination-des-femmes-pour-l-acces-a-des-emplois-masculins\\_5379025\\_1698637.html](https://www.lemonde.fr/emploi/article/2018/11/05/une-etude-souligne-la-discrimination-des-femmes-pour-l-acces-a-des-emplois-masculins_5379025_1698637.html)

Une étude a été réalisée par la Fondation des femmes pour démontrer qu'il est aujourd'hui encore difficile pour les femmes de postuler à des emplois considérés comme « masculin » malgré les lois.

Les auteurs de l'étude de la Fondation des femmes ont répondu à 451 offres d'emplois : 173 pour un poste de chauffeur-livreur, 185 pour un emploi de mécanicien automobile et 93 pour un poste de jardinier. A chaque offre, les auteurs ont répondu en envoyant les CV d'une femme, Julie et d'un homme, Thomas. Ils ont veillé à ce que le dossier de Julie parvienne en premier au recruteur. Les deux demandeurs ont le même âge, des diplômes et expériences professionnelles similaires. Julie a été recontactée en vue d'un entretien par seulement 131 entreprises alors que Thomas par 168 entreprises.

## Les Conséquences ?

D'après le journal « Le Monde » Trois ans de prison et 45 000 euros d'amende peuvent être les conséquences de discriminations en fonction du sexe à l'embauche a cité la Fondation.

## Les avis :

Notre avis personnel : Nous trouvons cela injuste et horrible. Des lois ont été créées pour ce genre de discrimination et elles ne sont pas respectées. Les femmes ne sont pas nées pour subir cela. C'est une injustice qu'on devrait punir.

Autres avis :

*« Ce sont des chiffres énormes ! Et encore, c'est la partie émergée de l'iceberg, car nous n'avons pas testé ce qui se passerait ensuite, pendant l'entretien d'embauche »,* a commenté Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, à l'origine de ce test de discrimination.

*« Nous disons habituellement aux femmes qu'elles doivent se battre pour un meilleur salaire, pour pouvoir travailler à temps plein, et pour aller vers d'autres métiers que ceux, peu valorisés et mal payés, où elles sont souvent cantonnées »,* rappelle Mme Mailfert.

*« Quand vous êtes une femme et que vous savez que quand vous postulez vous avez moins de probabilités d'avoir des réponses que quand vous êtes un homme, ça va vous inviter à une forme d'autocensure »* a poursuivi une femme.

## Maintenant il faut changer ça :

Habituellement, les employeurs écarteraient les candidates sous la forme de « *sexisme bienveillant* » pour les « *protéger* » de tâches pénibles ou du sexisme supposé de leurs futurs collègues masculins mais aussi parce qu'elles auraient soit disant moins de force que les hommes.

**Aujourd'hui, ces femmes doivent poursuivre leur combat pour que ces discriminations soient sévèrement censurées et pour leur liberté de vivre et de travailler comme elles le souhaitent.**